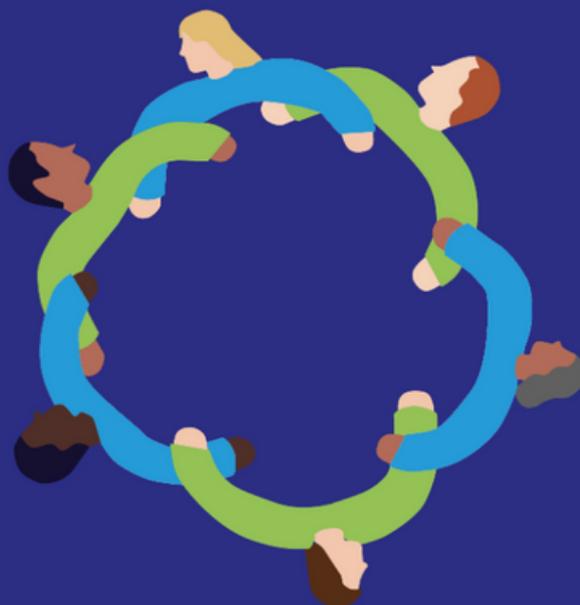




LA FÉDÉRATION (1)
DES PHARMACIENS D'OFFICINE

DOSSIER DE PRESSE VOEUX 2024

En 2024, mobilisons-nous
pour notre avenir !



JANVIER 2024

SOMMAIRE

- **Négociations avec l'Assurance maladie**
- **Chiffres de la campagne de vaccination 2023**
- **Chiffres clés de l'économie de l'officine 2023**
- **Prise en charge angine et cystite**
- **Démarrage des entretiens de prévention**
- **Présentation du plan d'attractivité**
- **Présentation du MOOK Maison des pharmaciens**
- **Prochains événements de la FSPF**

CONTACT PRESSE

Marion DAUVILLIER, chargée de communication
mdauvillier@fspf.fr - 01 44 53 19 29

Négociations avec l'Assurance maladie

Contexte

- La convention nationale signée le 9 mars 2022 entre les organisations syndicales représentatives des pharmaciens et l'Assurance maladie est entrée en vigueur le 7 mai 2022 et le 7 novembre 2022 pour les mesures tarifaires.
- Les partenaires conventionnels se sont accordés pour ouvrir de nouvelles discussions avant la fin de l'année 2023 sur le volet économique de la convention nationale.

Calendrier

Décembre 2023				Janvier 2024
Lettre de cadrage du ministre 12/12	Notification à l'UNOCAM de l'intention d'ouvrir les négociations (13/12)	Conseil de l'UNCAM 14/12 vote des orientations	Ouverture des négociations 19/12	Première réunion de travail le 11/01

3 objectifs pour la nouvelle convention

- Améliorer la pertinence des dispensations des produits de santé
- Poursuivre l'évolution des modes de rémunération des pharmaciens d'officine
- Lutter contre la fraude

A l'issue de la première séance du 19/12/2023, la FSPF et l'USPO ont exprimé leur désaccord avec l'Assurance maladie sur les données économiques servant de base aux négociations à venir. Ils ont obtenu l'inscription au programme de travail d'une réunion ayant pour objectif de s'accorder sur l'état des lieux du réseau officinal.

La FSPF a souligné l'importance de revaloriser et sécuriser la rémunération officinale par une revalorisation des honoraires de dispensation. L'un des enjeux des discussions portera sur la juste rémunération de la dispensation des médicaments onéreux. Elle a également demandé que la problématique des indus soit mise sur la table des discussions et obtenu qu'un état des lieux du nombre de procédures menées par l'Assurance maladie soit réalisé, avec pour objectif de s'accorder sur une méthodologie.

Sept groupes thématiques de travail ont été programmés de janvier à fin février 2024.

Chiffres de la campagne de vaccination 2023

Grippe saisonnière

- 5,5 millions d'actes de vaccination à l'officine soit 3,9 % de plus que l'année dernière
- 10,3 millions de doses soit -7,3 % (baisse de 800 000 doses)

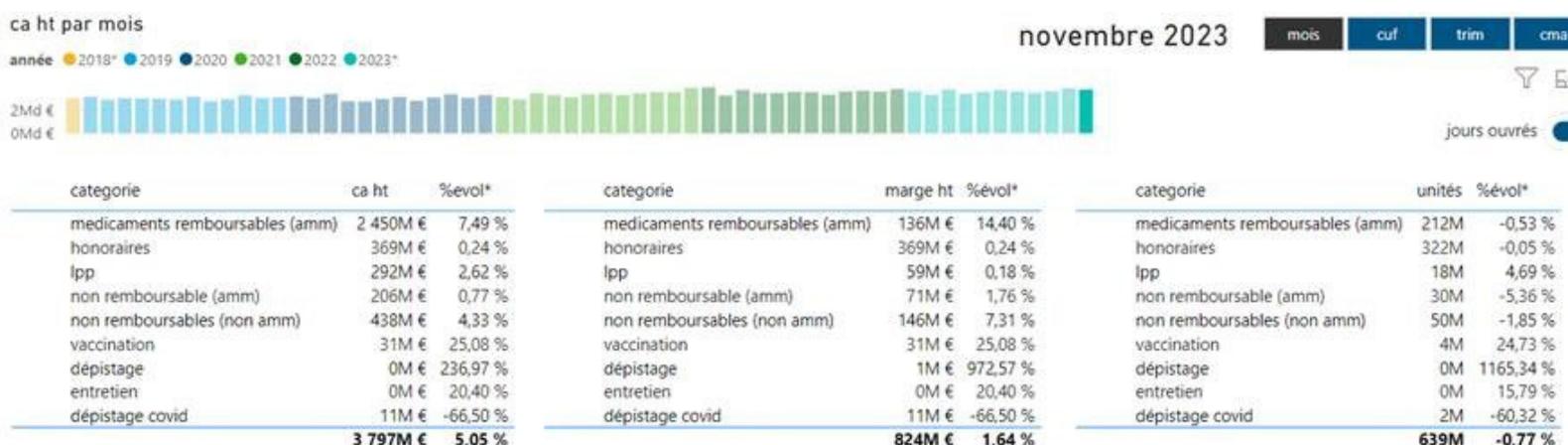
Covid

- 5 millions d'actes en cumul fixe de janvier à novembre 2023
- 1,44 millions en novembre 2023, soit 107 % d'augmentation vs novembre 2022



Les pharmacies sont de plus en plus nombreuses à vacciner et ont réalisé davantage d'actes de vaccination par rapport à 2022.

Chiffres sur l'économie de l'officine



Pour novembre 2023, on assiste à une hausse du chiffre d'affaires (CA) de 5 % sur l'ensemble du CA HT du réseau.

Hausse de 7,5 % du CA HT pour les médicaments remboursables.

La marge administrée sur le remboursable augmente de 14 % alors que la marge sur les honoraires est quasi stable à +0,24 %.

La marge totale y compris COVID est en hausse de 1 %.

Les volumes de médicaments remboursables continuent de baisser de 0,53 % pour le 6e mois consécutif.

Logiquement, les volumes d'honoraires diminuent également de 0,05 %.

Les produits de la LPP sont pour la première fois depuis longtemps positifs en volume (+4,69 %), en CA (+2,62 %) et en marge (+0,18 %).

Prise en charge angine et cystite

Aux termes de l'article 52 de la LFSS 2024, les pharmaciens d'officine peuvent, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, délivrer sans ordonnance certains médicaments, après réalisation d'un test. Un arrêté du ministre chargé de la santé, pris après avis de la Haute Autorité de santé et de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, fixe la liste des médicaments concernés, des indications associées, des tests d'orientation diagnostique à réaliser et les résultats à obtenir pour délivrer sans ordonnance ces médicaments.

Dans l'attente de l'entrée en vigueur de nouvelles stipulations conventionnelles entre l'Assurance maladie et les représentants des pharmaciens titulaires, les ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale fixent, sur proposition du directeur général de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, par arrêté conjoint, la tarification des prestations effectuées par les pharmaciens.

Démarrage des entretiens de prévention

A partir de janvier 2024, les assurés sociaux pourront bénéficier de « Mon bilan prévention » à quatre périodes clés de la vie (18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans et 70-75 ans).

Ces bilans permettent d'engager une démarche de sensibilisation et de prévention individualisée auprès des patients. Ils comportent 3 étapes :

- Etape 1 : le repérage des risques individuels et la décision partagée des priorités à traiter
- Etape 2 : l'intervention brève ou l'entretien motivationnel
- Etape 3 : la rédaction partagée du Plan personnalisé de prévention.

Le bilan prévention est rémunéré à hauteur de 30 € pour les professionnels de santé habilités à les réaliser. Ces actes de prévention et de diagnostic seront pris en charge par l'assurance maladie dans les conditions de droit commun.

Les personnes concernées sont invitées à prendre rendez-vous pour bénéficier de ce bilan et peuvent en amont, compléter, un questionnaire disponible sur Mon espace santé et sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr).

Campagne d'attractivité

La FSPF lance une campagne de communication pour mettre en avant les métiers de la pharmacie d'officine et dynamiser l'attractivité de la branche.

Pour cela, la Fédération a créé plusieurs outils pratiques :

- Une page internet dédiée aux métiers de la pharmacie d'officine
- Un guide d'accueil du stage de découverte des élèves de 3e et 2nde
- Un accompagnement des pharmaciens pour relayer la campagne



En parallèle, la FSPF communiquera à partir de mi-janvier 2024 sur ses réseaux sociaux, en association avec des applications d'orientation référencées sur Parcoursup et soutenues par le Ministère de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur.

Présentation du Mook Maison des pharmaciens

Sous la forme originale d'un MOOK, la FSPF a souhaité faire découvrir ses racines et son histoire à travers l'évocation des nombreuses actions entreprises et des combats qu'elle a menés, ainsi que la force et la constance de son ambition : être au service des pharmaciens, acteurs majeurs de la santé de nos concitoyens.



Prochains événements de la FSPF



35e édition de la campagne des Pièces Jaunes

La FSPF s'associe à l'opération Pièces Jaunes 2024 et vous invite à un point presse le lundi 15 janvier 2024 à 10h00 à la Pharmacie F au 141 avenue de France (Paris 13), pour vous présenter la campagne.

Prochains événements de la FSPF

+Pharmagora Plus

9-10 mars 2024 • Paris, Porte de Versailles

Le Futur de la Pharmacie

Salon Pharmagora - RDV les 9 et 10 mars 2024
Porte de Versailles

LES AMPHIS de l'officine

RDV le lundi 25 mars 2024 à partir de 18h
à la Maison des pharmaciens

Thématique : financiarisation, coopératives de pharmaciens : quel
modèle pour la pharmacie de demain ?